

<https://47.snuipp.fr/PES-de-2018-a-2022-un-remboursement-du-grace-au-SNUipp-FSU>



PES de 2018 à 2022 : un remboursement dû grâce au SNUipp-FSU !

- INSPE et Début de Carrière -

Date de mise en ligne : samedi 10 septembre 2022

Dernière mise à jour : 10 septembre 2022

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

La CVEC ou contribution vie étudiante et campus était demandée les années passées aux professeur·es des écoles stagiaires. Anormal, si la ou le PES était déjà titulaire d'un master ou en était dispensé·e ! Le SNUipp et la FSU ont combattu et dénoncé cette contribution depuis sa mise en place en 2018. Le ministère vient d'accéder à notre demande. Cela permet à des collègues T1, T2, T3 ou T4 d'obtenir un remboursement dans certaines conditions !

Le SNUipp et la FSU ont combattu et dénoncé cette contribution, depuis sa mise en place à la rentrée 2018. Après 4 années d'interventions auprès du ministère, ce dernier accède à notre demande : une victoire à mettre au crédit du SNUipp et de la FSU !

« Les PES ne peuvent être assimilés à des étudiants en formation initiale et ne sont donc pas assujettis à la CVEC. »

C'est en s'appuyant sur cet écrit adressé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche aux présidents d'université et directeurs d'Inspé que la FSU-SNUipp 47 accompagnera tout·e collègue concerné·e par un remboursement.

Plusieurs cas de figure :

- PES à 100% cette année : la CVEC n'a pas dû être prélevée
- PES à 50% cette année : la CVEC a pu être prélevée. Vérifiez-le et contactez-nous pour demander un remboursement.
- PES en 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 ou 2021-2022 ET déjà titulaire d'un master ou dispensé·e de cette condition : la CVEC a été prélevée et un remboursement est dû.

Contactez-nous pour demander un remboursement, nous vous ferons alors parvenir un courrier-type de demande de remboursement* à faire parvenir au recteur ainsi que le courrier du MESR à joindre à cette demande.

*Courrier-type rédigé avec l'appui du cabinet d'avocats du SNUipp-FSU.